

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 7 avril 2015, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

15-04-272 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 7 avril 2015 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 5.3 Hôtel de ville / Modification du bail / Utilisation d'espaces communs / Installation d'une œuvre d'art / Autorisation de signature / Deuxième amendement
- 5.4 Cautionnement / Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Changement d'institution financière

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 16 mars 2015
3. **Période de questions**
4. **Affaires du Conseil**
 - 4.4 Fondation de la Maison Trestler / Concert Shirley Théroux / Achat de billets
 - 4.6 Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc à Vaudreuil-Dorion / Souper gastronomique *Hymne au printemps* 2015 / Achat de billets / Modification de la résolution 15-03-237
 - 4.7 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Souper du maire 2015 / Achat de billets
 - 4.8 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion 2015 / Souper des Seigneurs / Achat de billets
 - 4.9 Société Alzheimer du Suroît / Marche pour l'Alzheimer 2015 / Aide financière
 - 4.10 École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Bourses d'études 2015
 - 4.11 Société Saint-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion / Brunch 2015 / Achat de billets
 - 4.12 Ville de Pincourt et Comité Ville en Santé Pincourt / Souper-théâtre 2015 / Achat de billets
 - 4.13 Ville de L'Île-Perrot / Tournoi de golf du maire 2015 / Commandite

- 4.14 Œuvres de l'Évêque / Diocèse de Valleyfield / Dîner-bénéfice 2015 / Achat de billets
- 4.17 Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion / Tournoi de hockey 2015
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Servitude d'égout sanitaire / Parc industriel Joseph-Carrier / Parties des lots 3 352 438, 3 352 441 et 4 073 396 / Autorisation de signature
 - 5.2 Intervention / Servitude de stationnement / 22700, chemin Dumberry / Projet « Place Cité Vaudreuil » / Autorisation de signature
 - 5.3 Hôtel de ville / Modification du bail / Utilisation d'espaces communs / Installation d'une œuvre d'art / Autorisation de signature / Deuxième amendement
 - 5.4 Cautionnement / Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Changement d'institution financière
- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 13 mars 2015
 - 6.2 Emprunt temporaire / Règlement n° 1682 / Surveillance des travaux / Honoraires professionnels / Services municipaux, voirie et aménagement de bassins de rétention / Projet « Place 20-30-40 » - phase 12 / Secteur de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier / Approbation du MAMOT
 - 6.3 Emprunt temporaire / Règlement n° 1704 / Financement / Programme de mise aux normes des installations septiques / Partie du district Quinchien (Règlement n° 1695) / Approbation du MAMOT
- 7. Ressources humaines**
 - 7.2 Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus / Réunions du 4 novembre 2014 et 13 janvier 2015
 - 7.3 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche temporaire / Inspecteur à la réglementation / Stage en milieu de travail
 - 7.4 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche temporaire à titre étudiant / Patrouilleur – Ligne verte
 - 7.5 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche temporaire / Inspecteur à la réglementation ou inspecteur municipal 1
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Arts et culture**
 - 10.1 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Aide financière additionnelle 2015
 - 10.2 Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2015 / Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications
 - 10.4 Don de livres « De l'Isle aux Tourtes à Vaudreuil-Dorion »
- 11. Loisirs et vie communautaire**
 - 11.1 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-05 / Gestion de location d'embarcations au parc de la Maison-Valois
 - 11.2 La Grande Vadrouille 2015 / Autorisation, soutien technique et aide financière
 - 11.3 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Inscriptions 2014 / Remboursement
 - 11.4 Club de natation les Citadins / Inscriptions 2015 / Remboursement
 - 11.5 Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Championnat de l'est du Canada / Championnat canadien ouvert junior / Aide financière
 - 11.6 Ringuette les 4 Cités / Équipe Atome A / Championnat provincial à Sept-Îles / Aide financière

11.7 Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Finale provinciale de l'ouest du Québec / Aide financière

12. Protection publique

12.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-13 / Fourniture d'un véhicule hybride

12.2 Annulation de l'appel d'offres n° 401-110-15-14 / Fourniture d'un véhicule avec équipement « Police Interceptor »

12.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-15 / Fourniture d'une camionnette

13. Travaux publics

13.1 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue F.-X.-Tessier

13.3 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-07 / Services de contrôle de l'herbe à poux et de l'herbe à la puce

13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-05 / Fourniture de végétaux (arbres)

13.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-06 / Services de marquage sur chaussée

14. Eaux

14.1 Ordre de changement n° 5 / Appel d'offres n° 401-110-12-R1605.2 / Entrepreneur général / Préachat et installation du système de la filière de traitement des eaux usées / Règlement n° 1605

14.2 Ordre de changement n° 9 / Appel d'offres n° 401-110-13-30 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration / Règlement n° 1665

14.3 Ordres de changement n° 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot n° 4) / Règlement n° 1605

14.4 Ordres de changement n° 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-12-57 / Services professionnels / Surveillance des travaux d'architecture / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration / Règlement n° 1665

14.5 Ordre de changement n° 16 / Appel d'offres n° 202-110-1605-04 / Services professionnels / Plans et devis / Construction et mise à niveau de l'usine d'épuration / Règlement n° 1605

15. Services techniques

15.2 Ordre de changement n° 25 / Appel d'offres n° 401-110-12-R1643.3 / Entrepreneur général / Travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 / Règlement n° 1643

15.3 Ordres de changement n° 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1679.01 / Services professionnels / Surveillance / Feux de circulation à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Ouimet / Règlement n° 1679

15.4 Entente / Travaux de relocalisation et de modification du réseau Bell / Intersection de l'avenue Saint-Charles et de la rue Joseph-Carrier / Autorisation de dépense et de signature / Règlement n° 1643

15.5 Ordre de changement n° 5 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1689.02 / Entrepreneur général / Élargissement d'une partie du chemin Dumberry / Ajout d'une conduite pluviale / Pavage, bordures, trottoirs, voie cyclable, éclairage et feux de circulation / Règlement n° 1689

15.7 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.3 / Services professionnels / Surveillance / Construction d'un nouvel émissaire sanitaire à l'usine d'épuration (lot n° 3) / Règlement n° 1605

15.8 Ordres de changement n° 4 à 16 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.4 / Entrepreneur général / Construction d'un nouvel émissaire sanitaire à l'usine d'épuration (lot n° 3) / Règlement n° 1605

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 10 mars 2015
- 16.2 PIIA / 435, boulevard Harwood / Rénovation des façades / Lot 1 544 688 / Zone C3-725 / CCU n° 15-03-25
- 16.3 PIIA / 3200, route Harwood / Changement de couleur du parement extérieur / Lot 1 830 755 / Zone C3-815 / CCU n° 15-03-26
- 16.4 PIIA / 3190, route Harwood / Modification à l'architecture de la façade / Changement de couleur de l'ensemble de l'immeuble / Lot 1 834 009 / Zone C3-815 / CCU n° 15-03-27
- 16.5 PIIA / 2905, boulevard de la Gare / Architecture du bâtiment « D » / Lot 5 175 007 / Zone C3-1012 / CCU n° 15-03-28
- 16.6 Dérogation mineure / 427, rue Pilon / Marge arrière / Lot 2 437 305 / Zone H1-232 / CCU n° 15-03-29
- 16.7 PIIA / 3036, boulevard de la Gare / Enseigne à plat supplémentaire au mur donnant vers la terrasse / Lot 4 865 031 / Zone C3-1001 / CCU n° 15-03-30
- 16.9 PIIA / 2505, chemin de la Petite-Rivière / Nouvelle enseigne au mur / Remplacement d'un message sur enseigne pylône existante / Lots 3 860 074 et 3 860 079 / CCU n° 15-03-32
- 16.10 PIIA / 980, avenue Saint-Charles, local 104 / Nouvelle enseigne au mur / Lot 1 675 184 / Zone C3-124 / CCU n° 15-03-33
- 16.11 PIIA / Rue des Aubépines / Nouvelles constructions multifamiliales isolées / Lots 5 147 122 à 5 147 128 / Zone H3-628 / CCU n° 15-03-34
- 16.12 Dérogation mineure / 146, 2^e Avenue / Localisation du bâtiment principal / Marge latérale / Lot 1 544 653 / Zone H1-606 / CCU n° 15-03-35
- 16.13 Comité consultatif d'urbanisme / Siège n° 5 / Nomination d'un membre
- 16.14 PIIA / 3000, boulevard de la Gare / Modification au plan concept d'aménagement / Nouvel accès / Lot 4 865 030 / Zone C3-1001 / CCU n° 14-09-137 / Modification de la résolution 14-11-1118
- 16.17 PIIA / Rue F.-X.-Tessier / Projet « Multi-locataire 30/40 » / Modification du plan d'ensemble / Aménagement de la butte de la montée Cadieux / Lots 4 073 396, 3 352 438, 3 352 441, 3 352 440 et 3 352 439 / Zones I2-128 et I1-118
- 16.20 Demande de modification au Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Futur projet domiciliaire sur le golf Summerlea / Zone C5-840

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1275-226 / Autorisation / Terrasses extérieures / Zone C3-123 / Secteur de l'avenue Saint-Charles et du chemin Dumberry
- 18.2 Adoption second projet / Règlement n° 1275-227 / Création de la nouvelle zone H3-455 / Autorisation / Développement domiciliaire de type multifamilial horizontal / Secteur des rues des Nénuphars et des Dahlias
- 18.3 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-228 / Modification des dispositions / Aménagement des aires de stationnement / Ratio minimal de cases pour les lave-autos
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1275-228 / Modification des dispositions / Aménagement des aires de stationnement / Ratio minimal de cases pour les lave-autos
- 18.5 Adoption de projet / Règlement n° 1274-19 / Permis, certificats et régie interne / Installation, modification ou remplacement / Système privé d'évacuation et de traitement des eaux usées
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1274-19 / Permis, certificats et régie interne / Installation, modification ou remplacement / Système privé d'évacuation et de traitement des eaux usées

19. **Direction générale**
19.1 Autorisations de la Direction générale
19.2 Plan d'action 2015 / Personnes handicapées
20. **Période de questions – Élus**
21. **Période de questions – Assistance**
22. **Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

15-04-273 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 16 mars 2015 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

15-04-274 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

15-04-275 Fondation de la Maison Trestler / Concert Shirley Théroux / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au concert de Shirley Théroux organisé par la Fondation de la Maison Trestler à la mémoire de M^{me} Lucie Chagnon, administratrice à la Fondation pendant plus de dix ans;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR la conseillère Madamé Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de quatre billets mécènes au montant de 50 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le concert de Shirley Théroux qui se tiendra le 7 mai 2015 à la Maison Trestler;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-276 Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc à Vaudreuil-Dorion / Souper gastronomique *Hymne au printemps* 2015 / Achat de billets / Modification de la résolution 15-03-237

CONSIDÉRANT la résolution 15-03-237 autorisant l'achat de billets pour le souper gastronomique *Hymne au printemps* au profit de la Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil;

CONSIDÉRANT que le nombre de billets indiqué à ladite résolution est erroné;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier paragraphe de la résolution 15-03-237 soit remplacé par le suivant :

« QUE la Ville autorise l'achat de 5 billets au montant de 150 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le souper gastronomique *Hymne au printemps* au profit de la Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil qui se tiendra le 29 avril 2015 »;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-277 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Souper du maire 2015 / Achat de billets

CONSIDÉRANT la tenue du souper-conférence organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que le maire et le directeur général y seront présents à titre de conférenciers;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de 7 billets au montant de 95 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le souper-conférence organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 14 avril 2015;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-278 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion 2015 / Souper des Seigneurs / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au Souper des Seigneurs organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre des Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de dix billets au montant de 85 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le Souper des Seigneurs organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 5 juin 2015;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-279 Société Alzheimer du Suroît / Marche pour l'Alzheimer 2015 / Aide financière

CONSIDÉRANT la tenue de la Marche pour l'Alzheimer au bénéfice de la Société Alzheimer du Suroît;

CONSIDÉRANT que les fonds amassés lors de cet événement contribuent à développer et à maintenir la qualité des programmes et services offerts aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer dans la région du Suroît ainsi qu'à leurs familles et aidants;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 500 \$ soit versé à la Société Alzheimer du Suroît à titre d'aide financière dans le cadre de la tenue de la Marche pour l'Alzheimer qui se tiendra le 31 mai 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-280 École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Bourses d'études 2015

CONSIDÉRANT la demande formulée par la direction de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de récompenser l'excellence académique, l'effort scolaire, le mérite sportif et l'engagement communautaire des finissants de 5^e secondaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville remette à la Commission scolaire des Trois-Lacs six bourses d'études d'une valeur de 200 \$ chacune pour les élèves méritants de la Ville de Vaudreuil-Dorion lors du gala de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes qui se tiendra le 12 juin 2015 au Chapiteau Eugène-Chaplin;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-281 Société Saint-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion / Brunch 2015 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au brunch organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de deux billets adultes au montant de 15 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le brunch organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion qui se tiendra le 12 avril 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-282 Ville de Pincourt et Comité Ville en Santé Pincourt / Souper-théâtre 2015 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à la soirée souper-théâtre organisée par la Ville de Pincourt et le Comité Ville en Santé Pincourt dans le cadre d'une levée de fonds dont les bénéficiaires sont consacrés annuellement à la réalisation d'activités et aménagements pour la communauté pincourtoise;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat d'une paire de billets au montant de 200 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, pour la soirée souper-théâtre organisée par la Ville de Pincourt et le Comité Ville en Santé Pincourt qui se tiendra le 18 juin 2015 au Théâtre des Cascades;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-283 Ville de L'Île-Perrot / Tournoi de golf du maire 2015 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf du maire de la Ville de L'Île-Perrot dont les profits seront remis à des organismes jeunesse de la Ville de L'Île-Perrot et des environs;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 400 \$ soit versé à la Ville de L'Île-Perrot, soit l'équivalent de deux commandites d'un trou, dans le cadre du tournoi de golf du maire qui se tiendra le 5 juin 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-284 Œuvres de l'Évêque / Diocèse de Valleyfield / Dîner-bénéfice 2015 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au dîner-bénéfice des Œuvres de l'Évêque du diocèse de Valleyfield;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de huit billets au montant de 60 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le dîner-bénéfice des Œuvres de l'Évêque du diocèse de Valleyfield qui se tiendra le 29 avril 2015;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-285 Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion / Tournoi de hockey 2015

CONSIDÉRANT une demande de commandite de l'Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion dans le cadre de sa participation à la 25^e édition du tournoi de hockey des pompiers du Québec organisé par la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation de l'Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion à la 25^e édition du tournoi de hockey des pompiers du Québec qui se tiendra du 9 au 12 avril 2015 à Trois-Rivières;

QUE la Ville accepte de défrayer les frais d'inscription au montant de 500 \$ reliés à ce tournoi;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-286 Servitude d'égout sanitaire / Parc industriel Joseph-Carrier / Parties des lots 3 352 438, 3 352 441 et 4 073 396 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les résolutions 06-03-171 et 06-03-172 prévoyant l'établissement d'une servitude pour le passage de l'égout sanitaire sur une partie des lots 3 352 438 et 3 352 441;

CONSIDÉRANT la résolution 09-11-794 prévoyant l'ajout d'une servitude pour le passage de l'égout sanitaire sur une partie du lot 3 353 793, maintenant connu et désigné comme étant le lot 4 073 396;

CONSIDÉRANT que la servitude d'égout sanitaire susmentionnée n'a jamais été publiée au Registre foncier et qu'il y a lieu de rectifier cette situation;

CONSIDÉRANT que la société 8664790 Canada inc., propriétaire desdits lots, a déposé son projet de développement industriel « Multi-locataire 30/40 – Vaudreuil-Dorion » lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mai 2014;

CONSIDÉRANT que la société 8664790 Canada inc., propriétaire desdits lots, consent à l'établissement de la servitude en faveur de la Ville pour un montant de 36 284 \$ à titre d'indemnité complète, le tout suivant une lettre de consentement datée du 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 3 132,79 \$ a déjà été versé dans le compte en fidéicomis de l'étude notariale Belliveau Sauvé Roy, notaires;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir pour le passage de l'égout sanitaire sur une partie des lots 3 352 438, 3 352 441 et 4 073 396 ayant respectivement des superficies de 869,2 mètres carrés, 105 mètres carrés et 840 mètres carrés, et ce, conformément à la description technique préparée en date du 7 octobre 2009 par M. Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, minute 39634, dossier T7541-9, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement de la somme de 33 151,21 \$, et ce, à même le surplus accumulé non affecté;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-287 Intervention / Servitude de stationnement / 22700, chemin Dumberry / Projet « Place Cité Vaudreuil » / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 15-03-210 acceptant, à l'égard de l'immeuble sis au 22700, chemin Dumberry, la construction du bâtiment « D » du projet « Place Cité Vaudreuil », le tout conditionnellement, entre autres, à la publication d'un acte de servitude de stationnement entre le lot 5 601 222 et le lot 5 646 841;

CONSIDÉRANT que le permis de construction ne peut être délivré à moins que ledit acte de servitude ne soit conclu et que la Ville y intervienne;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à intervenir, pour et au nom de la Ville, à l'acte de servitude de stationnement entre les lots 5 601 222 et 5 646 841 appartenant à Place Cité Vaudreuil-Dorion ltée.

« ADOPTÉE »

15-04-288 Hôtel de ville / Modification du bail / Utilisation d'espaces communs / Installation d'une œuvre d'art / Autorisation de signature / Deuxième amendement

CONSIDÉRANT le bail en cours entre la Ville et Standard Life pour les locaux de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite procéder à l'installation d'une œuvre d'art dans les espaces communs de l'immeuble de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que cet espace n'est pas couvert par le bail en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un amendement au bail à cette fin;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer avec Standard Life, pour et au nom de la Ville, le deuxième amendement du bail afin de permettre l'installation d'une œuvre d'art dans les espaces communs.

« ADOPTÉE »

15-04-289 Cautionnement / Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Changement d'institution financière

CONSIDÉRANT la résolution 11-09-775 autorisant la signature d'un contrat de cautionnement des obligations de l'organisme Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que ce contrat de cautionnement a été autorisé le 26 août 2011 par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que l'organisme souhaite changer d'institution financière;

CONSIDÉRANT l'offre de financement présentée par Desjardins en date du 18 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que ce nouveau contrat nécessite l'autorisation du Ministre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE le greffier soit mandaté afin de transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une demande d'autorisation de cautionnement, le tout conformément à l'article 28.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, conditionnellement à l'autorisation du Ministre, le cautionnement du contrat de financement identifié ci-dessus.

« ADOPTÉE »

15-04-290 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 13 mars 2015

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 13 mars 2015 totalisant un montant de 2 504 947,98 \$.

15-04-291 Emprunt temporaire / Règlement n° 1682 / Surveillance des travaux / Honoraires professionnels / Services municipaux, voirie et aménagement de bassins de rétention / Projet « Place 20-30-40 » - phase 12 / Secteur de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier / Approbation du MAMOT

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) approuvait, en date du 18 mars 2015, le Règlement d'emprunt n° 1682 autorisant la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction des services municipaux, de voirie et d'aménagement de bassins de rétention du projet « Place 20-30-40 » - phase 12, y incluant tous les travaux connexes, en décrétant une dépense totale de 913 000 \$ et un emprunt de 177 000 \$ à ces fins;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMOT, soit 177 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

15-04-292 Emprunt temporaire / Règlement n° 1704 / Financement / Programme de mise aux normes des installations septiques / Partie du district Quinchien (Règlement n° 1695) / Approbation du MAMOT

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) approuvait, en date du 18 mars 2015, le Règlement d'emprunt n° 1704 décrétant une dépense et un emprunt de 1 255 000 \$ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques d'une partie du district Quinchien adopté par le Règlement n° 1695;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMOT, soit 1 255 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

15-04-293 Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus / Réunions du 4 novembre 2014 et 13 janvier 2015

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

D'ACCEPTER les procès-verbaux des réunions du Comité de santé et sécurité au travail des employés cols bleus tenues respectivement les 4 novembre 2014 et 13 janvier 2015 et de verser les documents susdits aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

**15-04-294 Service du développement et de l'aménagement du territoire /
Embauche temporaire / Inspecteur à la réglementation / Stage en milieu
de travail**

CONSIDÉRANT les besoins au sein de la division – Permis et inspections du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement favorable de M. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et de M^{me} Diane Lavallée, chef de division – Permis et inspections, en date du 25 mars 2015;

CONSIDÉRANT la demande de stage présentée par M. François Bourret dans le cadre du programme *Études Urbaines* de l'Université du Québec à Montréal;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M. François Bourret au poste d'inspecteur à la réglementation, et ce, pour la période comprise entre le 11 mai et le 21 août 2015;

QUE la Ville autorise M. Martin Paré, conseiller – Mise en valeur du territoire, à accepter la demande de stage dans le cadre du programme *Études Urbaines* de l'Université du Québec à Montréal, et à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document nécessaire à cette fin;

QUE la Ville permette à M. Bourret d'effectuer, à même l'horaire normal de travail, un stage rémunéré de 45 heures minimum au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire sous la supervision de M. Martin Paré, conseiller – Mise en valeur du territoire;

QU'il est entendu qu'au cours de cette période, M. Bourret bénéficie du salaire correspondant au poste d'inspecteur à la réglementation prévu à l'annexe « C – classe 9 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-04-295 Service du développement et de l'aménagement du territoire /
Embauche temporaire à titre étudiant / Patrouilleur – Ligne verte**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 19 mars 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Patricia Racette à titre d'étudiante au poste de patrouilleur - Ligne verte, et ce, au plus tôt à compter du 27 avril 2015, pour une durée maximale de 16 semaines, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 8 » de l'échelle salariale des employés cols blancs (75 % du premier échelon de la classe correspondant au poste d'inspecteur en environnement), soit 18,69 \$ l'heure, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-04-296 Service du développement et de l'aménagement du territoire /
Embauche temporaire / Inspecteur à la réglementation ou inspecteur
municipal 1**

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels au sein de la division – Permis et inspections du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée par M^{me} Diane Lavallée, chef de division – Permis et inspections, en date du 3 mars 2015;

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement favorable de M. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, en date du 20 mars 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Frédéric Demers au poste d'inspecteur à la réglementation ou d'inspecteur municipal 1 au sein de la division – Permis et inspections du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, pour la période comprise entre le 16 mars et le 31 décembre 2015, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 9 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-297 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Aide financière additionnelle 2015

CONSIDÉRANT la résolution 15-02-084 octroyant au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges une subvention au montant de 57 000 \$ pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que la Ville, en vertu de sa résolution 14-01-003, a exercé sa faculté de retrait à l'égard des compétences facultatives exercées par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en matière de culture et de géomatique;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville à l'effet que ledit retrait n'affecte pas les activités du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QU'une aide financière additionnelle de 14 272,50 \$ soit versée au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2015;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE : 02-190-00-995	(Dommages et intérêts)	14 173 \$
À : 02-702-51-970	(Subventions)	14 173 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-298 Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2015 / Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière est présentée annuellement au ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) pour l'achat de documents dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire soit autorisé à compléter, à signer et à acheminer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, une demande d'aide financière au MCCQ dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » pour l'année 2015.

« ADOPTÉE »

15-04-299 Don de livres « De l'Isle aux Tourtes à Vaudreuil-Dorion »

CONSIDÉRANT que la Ville possède encore 730 exemplaires invendus de l'ouvrage intitulé « De l'Isle aux Tourtes à Vaudreuil-Dorion »;

CONSIDÉRANT que le dernier chapitre décrit l'actuelle Ville de Vaudreuil-Dorion telle qu'elle était il y a 10 ans et que le livre devient ainsi désuet;

CONSIDÉRANT l'importance de cet ouvrage et la pertinence de le diffuser auprès de notre population, notamment auprès des personnes âgées et des jeunes;

CONSIDÉRANT la résolution 13-07-698 limitant les dons aux organismes uniquement;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire soit autorisé à liquider jusqu'à 80 % des stocks actuels du livre « De l'Isle aux Tourtes à Vaudreuil-Dorion » par le biais de dons.

« ADOPTÉE »

15-04-300 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-05 / Gestion de location d'embarcations au parc de la Maison-Valois

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la gestion de location d'embarcations au parc de la Maison-Valois adjugé par la résolution 14-04-418 était d'une durée d'un an finissant en 2014;

CONSIDÉRANT le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour une année additionnelle;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division – Sports et logistique à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-14-05 adjugé à Sodem inc., 4750, avenue Henri-Julien, bureau RC-050, Montréal (Québec), H2T 2C8, pour la gestion de location d'embarcations au parc de la Maison-Valois, et ce, pour une année additionnelle, soit 2015;

QUE le coût du contrat pour l'année optionnelle 2015 corresponde au montant de 13 134,74 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-301 La Grande Vadrouille 2015 / Autorisation, soutien technique et aide financière

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Paré

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Béaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la tenue de la 33^e édition de La Grande Vadrouille dans certaines rues de la Ville le 13 septembre 2015, conditionnellement toutefois à l'engagement par l'organisme d'assumer, à ses frais, la sécurité et la signalisation appropriées;

QUE soit autorisée, de plus, la fermeture des rues parcourues, s'il y a lieu;

QUE la division – Loisirs ainsi que le Service des travaux publics assurent le soutien technique demandé lors de cet événement et consentent au prêt du matériel nécessaire à la bonne réalisation de l'événement, le tout pour une valeur approximative de 1 800 \$;

QUE la division – Loisirs soit autorisée à acquérir, à même les fonds prévus à cette fin, des biens et services pour un montant n'excédant pas 3 000 \$, taxes applicables non comprises, pour assurer le bon succès de l'événement;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-302 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Inscriptions 2014 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville visant à offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion a déposé au Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Paré

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rembourse au Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion une somme maximale de 1 710 \$ pour les frais d'inscription de la saison 2014;

Certificat de crédits suffisants émis (budget 2014).

« ADOPTÉE »

15-04-303 Club de natation les Citadins / Inscriptions 2015 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville visant à offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de natation les Citadins a déposé au Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rembourse au Club de natation les Citadins une somme maximale de 168,33 \$ pour les frais d'inscription de la saison 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-304 Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Championnat de l'est du Canada / Championnat canadien ouvert junior / Aide financière

CONSIDÉRANT que Sarah-Jeanne Carey et Claudelle Jolicoeur sont résidentes de la Ville de Vaudreuil-Dorion et membres du Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT que Sarah-Jeanne Carey a participé au championnat courte piste de l'est du Canada qui s'est tenu du 20 au 22 mars 2015 à Fredericton au Nouveau-Brunswick;

CONSIDÉRANT que Claudelle Jolicoeur a participé au championnat canadien ouvert junior qui s'est tenu du 18 au 22 mars 2015 à Toronto en Ontario;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens d'âge mineur de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 1 000 \$, à raison de 500 \$ par participante, soit versé au Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs à titre d'aide financière pour Sarah-Jeanne Carey et Claudelle Jolicoeur pour leur participation respective au championnat courte piste de l'est du Canada du 20 au 22 mars 2015 à Fredericton au Nouveau-Brunswick et au championnat canadien ouvert junior du 18 au 22 mars 2015 à Toronto en Ontario;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation aux événements susdits;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-305 Ringuette les 4 Cités / Équipe Atome A / Championnat provincial à Sept-Îles / Aide financière

CONSIDÉRANT que Élodie Ranger, Julia Plourde, Maude Jacob, Naomi Pelletier, Tally Duchesne et Olivia-May Giguère sont résidentes de la Ville de Vaudreuil-Dorion et membres de l'équipe Atome A de l'association Ringuette les 4 Cités;

CONSIDÉRANT qu'elles ont participé au championnat provincial de ringuette qui s'est tenu les 3, 4 et 5 avril 2015 à Sept-Îles;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens d'âge mineur de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 1 500 \$, à raison de 250 \$ par participante, soit versé à Ringuette les 4 Cités à titre d'aide financière pour Élodie Ranger, Julia Plourde, Maude Jacob, Naomi Pelletier, Tally Duchesne et Olivia-May Giguère pour leur participation au championnat provincial de ringuette les 3, 4 et 5 avril 2015 à Sept-Îles;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation à l'événement susdit;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-306 Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Finale provinciale de l'ouest du Québec / Aide financière

CONSIDÉRANT que Valérie Lavoie et Alexandra Caron sont résidentes de la Ville de Vaudreuil-Dorion et membres du Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT qu'elles ont participé à la finale provinciale de l'ouest du Québec qui s'est tenue les 28 et 29 mars 2015 à Sherbrooke;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens d'âge mineur de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 500 \$, à raison de 250 \$ par participante, soit versé au Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs à titre d'aide financière pour Valérie Lavoie et Alexandra Caron pour leur participation à la finale provinciale de l'ouest du Québec les 28 et 29 mars 2015 à Sherbrooke;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation à l'événement susdit;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-307 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-13 / Fourniture d'un véhicule hybride

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'un véhicule neuf hybride Toyota Prius V ou Ford C-Max SE, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 17 mars 2015 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-15-13;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Chartrand Ford (Ventes) inc., 1610, boulevard Saint-Martin Est, Laval (Québec), H7G 4W6, pour la fourniture d'un véhicule neuf hybride Ford C-Max SE, année 2015, et ce, pour un montant de 29 941,01 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-13;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans.

« ADOPTÉE »

15-04-308 Annulation de l'appel d'offres n° 401-110-15-14 / Fourniture d'un véhicule avec équipement « Police Interceptor »

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été déposée à la suite de l'appel d'offres public n° 401-110-15-14 pour la fourniture d'un véhicule Ford Explorer 2015 avec équipement « Police Interceptor »;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville annule le processus d'appel d'offres public n° 401-110-15-14.

« ADOPTÉE »

15-04-309 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-15 / Fourniture d'une camionnette

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'une camionnette neuve Ford F-350 XL, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 17 mars 2015 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-15-15;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Chartrand Ford (Ventes) inc., 1610, boulevard Saint-Martin Est, Laval (Québec), H7G 4W6, pour la fourniture d'une camionnette neuve Ford F-350 XL « super crew », 4 roues motrices, année 2015 ou plus récente, et ce, pour un montant de 54 493,69 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-15;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans.

« ADOPTÉE »

15-04-310 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue F.-X.-Tessier

CONSIDÉRANT une demande visant l'interdiction de stationnement des véhicules routiers dans la courbe de la rue F.-X.-Tessier devant le lot 3 934 144 afin de faciliter le virage des camions semi-remorques;

CONSIDÉRANT une demande visant le prolongement de l'interdiction de stationnement du côté nord de la rue F.-X.-Tessier durant la période hivernale afin de faciliter les opérations de déneigement;

CONSIDÉRANT une demande de la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, visant l'interdiction de stationnement des véhicules routiers à 30 mètres de part et d'autre de l'intersection des rues Marie-Curie et F.-X.-Tessier;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 25 février 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'interdiction de stationnement des véhicules routiers sur le côté nord de la rue F.-X.-Tessier du 1^{er} novembre au 15 avril soit prolongée, vers l'est, jusqu'à la courbe;

QUE la Ville décrète l'interdiction de stationnement en tout temps des véhicules routiers, des deux côtés, dans la courbe de la rue F.-X.-Tessier adjacente au lot 3 934 144;

QUE la Ville décrète l'interdiction de stationnement des véhicules routiers à 30 mètres de part et d'autre de l'intersection des rues Marie-Curie et F.-X.-Tessier;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**15-04-311 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-07 /
Services de contrôle de l'herbe à poux et de l'herbe à la puce**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services de contrôle de l'herbe à poux et de l'herbe à la puce adjudgé par la résolution 14-05-538 était d'une durée d'un an finissant en 2014;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 4 années additionnelles renouvelables une année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-14-07 adjudgé à Herbanatur inc., 212, rue de la Matamec, Terrebonne (Québec), J6W 6H3, pour les services de contrôle de l'herbe à poux et de l'herbe à la puce, et ce, pour une année additionnelle, soit 2015;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2015 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de contrôle de l'herbe à poux et de l'herbe à la puce pour l'année 2015 jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-04-312 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-05 /
Fourniture de végétaux (arbres)**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de végétaux (arbres), une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 17 mars 2015 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-15-05;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Pépinière Rougemont, 730, route 112, Rougemont (Québec), J0L 1M0, pour la fourniture de végétaux (arbres), et ce, pour un montant de 86 173,76 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-05;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2015;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute autre personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de végétaux (arbres) pour l'année 2015 et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-313 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-06 / Services de marquage sur chaussée

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de services de marquage sur chaussée, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 17 mars 2015 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-15-06;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Béaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Marquage Signalisation inc., 3630, route Édouard-VII, Saint-Philippe (Québec), J0L 2K0, pour la fourniture de services de marquage sur chaussée, et ce, pour un montant de 125 701,99 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-06;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2015, incluant la possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de services de marquage sur chaussée pour l'année 2015 et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-04-314 Ordre de changement n° 5 / Appel d'offres n° 401-110-12-R1605.2 / Entrepreneur général / Préachat et installation du système de la filière de traitement des eaux usées / Règlement n° 1605

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 5 de l'entrepreneur général relié au projet « Préachat et installation du système de la filière de traitement des eaux usées (appel d'offres n° 401-110-12-R1605.2) – Règlement n° 1605 » totalisant un montant de 162 606,90 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1605.

« ADOPTÉE »

15-04-315 **Ordre de changement n° 9 / Appel d'offres n° 401-110-13-30 /
Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de
filtration / Règlement n° 1665**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 9 de l'entrepreneur général relié au projet « Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration – appel d'offres n° 401-110-13-30 » totalisant un montant de 159 528,90 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1665.

« ADOPTÉE »

15-04-316 **Ordres de changement n°s 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 /
Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station
d'épuration (lot n° 4) / Règlement n° 1605**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n°s 1 et 2 de l'entrepreneur général reliés au projet « Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot n° 4) – appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 » totalisant un montant de 155 066,58 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1605.

« ADOPTÉE »

15-04-317 **Ordres de changement n°s 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-12-57 /
Services professionnels / Surveillance des travaux d'architecture /
Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration /
Règlement n° 1665**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n°s 1 et 2 de services professionnels de surveillance des travaux d'architecture reliés au projet « Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration – appel d'offres n° 401-110-12-57 » totalisant un montant de 24 936,84 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1665.

« ADOPTÉE »

15-04-318 **Ordre de changement n° 16 / Appel d'offres n° 202-110-1605-04 /
Services professionnels / Plans et devis / Construction et mise à niveau de
l'usine d'épuration / Règlement n° 1605**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 16 de services professionnels à l'égard des plans et devis relié au projet « Construction et mise à niveau de l'usine d'épuration - appel d'offres n° 202-110-1605-04 » totalisant un montant de 22 335 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1605.

« ADOPTÉE »

15-04-319 **Ordre de changement n° 25 / Appel d'offres n° 401-110-12-R1643.3 / Entrepreneur général / Travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 / Règlement n° 1643**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 25 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 – appel d'offres n° 401-110-12-R1643.3 » totalisant un crédit de 1 057,50 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1643.

« ADOPTÉE »

15-04-320 **Ordres de changement n°s 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1679.01 / Services professionnels / Surveillance / Feux de circulation à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Ouimet / Règlement n° 1679**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n°s 1 et 2 de services professionnels de surveillance reliés au projet « Feux de circulation à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Ouimet – appel d'offres n° 401-110-14-R1679.01 » totalisant un montant de 441,38 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1679.

« ADOPTÉE »

15-04-321 **Entente / Travaux de relocalisation et de modification du réseau Bell / Intersection de l'avenue Saint-Charles et de la rue Joseph-Carrier / Autorisation de dépense et de signature / Règlement n° 1643**

CONSIDÉRANT l'entente de collaboration intervenue entre le ministère des Transports et la Ville de Vaudreuil-Dorion prévoyant le partage des coûts pour les travaux d'élargissement de l'avenue Saint-Charles incluant le réaménagement géométrique d'intersections (phase 1);

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et Bell pour les travaux de déplacement de réseau;

CONSIDÉRANT les coûts des travaux évalués à 41 697,66 \$, taxes applicables non comprises;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise M. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir entre Bell et la Ville de Vaudreuil-Dorion et autorise également une dépense au montant de 41 697,66 \$, taxes applicables non comprises, afin de réaliser les travaux tels que stipulés à l'entente avec Bell;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1643.

« ADOPTÉE »

15-04-322 **Ordre de changement n° 5 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1689.02 / Entrepreneur général / Élargissement d'une partie du chemin Dumberry / Ajout d'une conduite pluviale / Pavage, bordures, trottoirs, voie cyclable, éclairage et feux de circulation / Règlement n° 1689**

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 5 de l'entrepreneur général relié au projet « Élargissement d'une partie du chemin Dumberry, ajout d'une conduite pluviale, pavage, bordures, trottoirs, voie cyclable, éclairage, feux de circulation et travaux connexes – appel d'offres n° 401-110-14-R1689.02 » totalisant un montant de 3 109,70 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1689.

« ADOPTÉE »

15-04-323 **Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.3 / Services professionnels / Surveillance / Construction d'un nouvel émissaire sanitaire à l'usine d'épuration (lot n° 3) / Règlement n° 1605**

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de services professionnels de surveillance relié au projet « Construction d'un nouvel émissaire sanitaire à l'usine d'épuration (lot n° 3) – appel d'offres n° 401-110-13-R1605.3 » totalisant un montant de 15 822,65 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1605.

« ADOPTÉE »

15-04-324 **Ordres de changement n°s 4 à 16 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.4 / Entrepreneur général / Construction d'un nouvel émissaire sanitaire à l'usine d'épuration (lot n° 3) / Règlement n° 1605**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n°s 4 à 16 de l'entrepreneur général reliés au projet « Construction d'un nouvel émissaire sanitaire à l'usine d'épuration (lot n° 3) – appel d'offres n° 401-110-13-R1605.4 » totalisant un montant de 82 222,41 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1605.

« ADOPTÉE »

15-04-325 **Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 10 mars 2015**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 10 mars 2015.

« ADOPTÉE »

15-04-326 PIIA / 435, boulevard Harwood / Rénovation des façades / Lot 1 544 688 / Zone C3-725 / CCU n° 15-03-25

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-03-25 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 435, boulevard Harwood, le projet de rénovation des façades, le tout tel que montré au plan pour soumission, projet 2166, addenda 1, préparé par la firme MA design inc. en date du 16 septembre 2014.

« ADOPTÉE »

15-04-327 PIIA / 3200, route Harwood / Changement de couleur du parement extérieur / Lot 1 830 755 / Zone C3-815 / CCU n° 15-03-26

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-03-26 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3200, route Harwood, le projet de changement de couleur du parement extérieur, le tout tel que montré aux documents déposés par Groupe Zigby inc.

« ADOPTÉE »

15-04-328 PIIA / 3190, route Harwood / Modification à l'architecture de la façade / Changement de couleur de l'ensemble de l'immeuble / Lot 1 834 009 / Zone C3-815 / CCU n° 15-03-27

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-03-27 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3190, route Harwood, le projet de modification à l'architecture de la façade et le changement de couleur de l'ensemble de l'immeuble, le tout tel que montré au document intitulé « 3190, route Harwood, Vaudreuil-Dorion » déposé par Groupe Zigby inc. en date du 17 février 2015.

« ADOPTÉE »

**15-04-329 PIIA / 2905, boulevard de la Gare / Architecture du bâtiment « D » /
Lot 5 175 007 / Zone C3-1012 / CCU n° 15-03-28**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-03-28 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2015;

CONSIDÉRANT que l'emplacement de l'aire de chargement/déchargement pourrait nuire à la circulation automobile à l'entrée du site par le boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que l'emplacement de l'aire de déchargement des conteneurs semi-enfouis pourrait nuire à la circulation automobile à l'entrée du site par le boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que les conteneurs semi-enfouis devront être déplacés sur le site et que leur emplacement, entre le mur de l'aire de chargement/déchargement et l'accès au boulevard de la Cité-des-Jeunes, doit être remplacé par un espace de verdure dûment aménagé et borduré;

CONSIDÉRANT que les conteneurs semi-enfouis ne sont pas dissimulés par un écran végétal tel que requis au Règlement n° 1586 sur les matières résiduelles;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rejette le projet déposé à l'égard de l'immeuble sis au 2905, boulevard de la Gare.

« ADOPTÉE »

**15-04-330 Dérogation mineure / 427, rue Pilon / Marge arrière / Lot 2 437 305 /
Zone H1-232 / CCU n° 15-03-29**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. Jonathan Cyr;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-03-29 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2015;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 21 mars 2015 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 427, rue Pilon;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 427, rue Pilon, afin d'autoriser une marge arrière de 6,98 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-232 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 8 mètres, le tout tel que montré au plan d'implantation préparé par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, dossier R21664-1-1, minute 14490, et ce, conditionnellement à la radiation de la servitude publiée sous le numéro 216 740 au Registre foncier du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, préalablement à l'émission du permis de construction.

« ADOPTÉE »

15-04-331 PIIA / 3036, boulevard de la Gare / Enseigne à plat supplémentaire au mur donnant vers la terrasse / Lot 4 865 031 / Zone C3-1001 / CCU n° 15-03-30

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-03-30 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3036, boulevard de la Gare, l'installation d'une enseigne supplémentaire à plat au mur donnant vers la terrasse, et ce, conditionnellement à ce que l'inscription « Vaudreuil » soit remplacée par « est. 1912 », que la forme rectangulaire de l'enseigne soit modifiée par une forme ovale et qu'un nouveau plan projet soit soumis à la division - Permis et inspections pour approbation.

« ADOPTÉE »

À 20 h 40, le conseiller M. Claude Beaudoin quitte son siège.

15-04-332 PIIA / 2505, chemin de la Petite-Rivière / Nouvelle enseigne au mur / Remplacement d'un message sur enseigne pylône existante / Lots 3 860 074 et 3 860 079 / CCU n° 15-03-32

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-03-32 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 2505, chemin de la Petite-Rivière, l'installation d'une nouvelle enseigne au mur et le remplacement d'un message sur l'enseigne pylône existante, le tout tel que proposé aux documents déposés, et ce, conditionnellement à ce que soit enlevée l'inscription « vente-service & pièces ».

« ADOPTÉE »

15-04-333 PIIA / 980, avenue Saint-Charles, local 104 / Nouvelle enseigne au mur / Lot 1 675 184 / Zone C3-124 / CCU n° 15-03-33

CONSIDÉRANT la résolution 14-11-1104 refusant, à l'égard de l'immeuble sis au 980, avenue Saint-Charles, local 104, la nouvelle enseigne au mur;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une nouvelle proposition (version n° 2) en date du 17 février 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-03-33 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2015;

CONSIDÉRANT que les enseignes sur un même site doivent s'harmoniser avec les autres enseignes quant à leur couleur, leur éclairage et leur design;

CONSIDÉRANT que l'enseigne proposée ne s'inscrit pas dans le même type de design et ne s'harmonise pas avec celles déjà en place sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse, à l'égard de l'immeuble sis au 980, avenue Saint-Charles, local 104, la nouvelle enseigne au mur puisque celle-ci ne s'inscrit pas dans le même type de design et ne s'harmonise pas avec celles déjà en place sur le bâtiment;

ET QUE l'enseigne soit enlevée.

« ADOPTÉE »

15-04-334 PIIA / Rue des Aubépines / Nouvelles constructions multifamiliales isolées / Lots 5 147 122 à 5 147 128 / Zone H3-628 / CCU n° 15-03-34

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-03-34 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard des immeubles sis au 100-110, 120-130-140, 150-160, 155-165, 170-180, 175-185 et 190-200, rue des Aubépines, le projet tel que présenté ainsi que le plan projet d'implantation préparé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, dossier B12-384, minute 20 029, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- le nombre maximal de 16 logements pour le bâtiment projeté sis au 120-130-140, rue des Aubépines, doit être respecté;
- la capacité des conteneurs semi-enfouis doit respecter les capacités minimales, soit un conteneur semi-enfoui de 5 000 litres pour les déchets et un conteneur semi-enfoui de 5 000 litres pour les matières recyclables;
- tous les plans de gestion des eaux pluviales devront être conformes à la politique de la Ville en cette matière;
- le dépôt de plans complets pour la construction conformes à la réglementation municipale;
- l'approbation des plans projets par le Service de sécurité incendie de la Ville;
- l'écran végétal limitrophe à l'avenue André-Chartrand doit être composé d'un minimum de quatre variétés d'essences différentes, incluant la plantation d'un arbre à moyen déploiement à tous les 10 mètres de frontage, et par la plantation, entre chacun de ces arbres, d'une diversité d'arbustes, et ce, tel que proposé par la division - Environnement de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

À 20 h 44, le conseiller M. Claude Beaudoin reprend son siège.

**15-04-335 Dérogation mineure / 146, 2^e Avenue / Localisation du bâtiment principal /
Marge latérale / Lot 1 544 653 / Zone H1-606 / CCU n° 15-03-35**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. Gordon Kevens;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-03-35 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2015;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 21 mars 2015 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 146, 2^e Avenue;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 146, 2^e Avenue, afin d'autoriser que le bâtiment principal soit localisé à 1,33 mètre de la ligne de terrain latérale, et ce, en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-606 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge latérale minimale de 1,50 mètre;

ET QUE le cabanon existant soit déplacé à un minimum de 0,60 mètre de la ligne de propriété.

« ADOPTÉE »

15-04-336 Comité consultatif d'urbanisme / Siège n° 5 / Nomination d'un membre

CONSIDÉRANT la résolution 14-12-1246 prenant acte de la démission de M. Ivan Besner à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège n° 5, et ce, à compter de la fin de son mandat 2012-2014;

CONSIDÉRANT que le siège n° 5 est vacant depuis janvier 2015;

CONSIDÉRANT que les membres doivent être nommés par résolution du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que M. Philippe Roy a déposé sa candidature dans le cadre du processus de recrutement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de M. François Séguin, conseiller municipal et membre du Comité consultatif d'urbanisme, M. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et M^{me} Diane Lavallée, chef de division – Permis et inspections;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit nommé M. Philippe Roy au siège n° 5 du Comité consultatif d'urbanisme en remplacement de M. Ivan Besner à compter de la présente, et ce, jusqu'au 31 décembre 2016.

« ADOPTÉE »

15-04-337 PIIA / 3000, boulevard de la Gare / Modification au plan concept d'aménagement / Nouvel accès / Lot 4 865 030 / Zone C3-1001 / CCU n° 14-09-137 / Modification de la résolution 14-11-1118

CONSIDÉRANT la résolution 14-10-971 acceptant, à l'égard de l'immeuble sis au 3000, boulevard de la Gare, la modification au plan concept d'aménagement du site tel que montré au document intitulé « Demande d'approbation au PIIA pour un nouvel accès au site » préparé par Fahey et associés en date du 26 août 2014, et ce, conditionnellement à l'adoption par la Ville du nouveau tracé de rue à l'égard du prolongement de la rue Maurice-Richard à l'ouest du boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT la résolution 14-11-1118 modifiant la résolution 14-10-971 en y ajoutant les conditions suivantes :

- la fermeture complète, avec bordure de béton, de l'accès nord-ouest situé en cour latérale du bâtiment principal;
- la complétion des travaux de réaménagement du boulevard de la Gare, y incluant les travaux de déplacement des feux de circulation à l'intersection de la rue Maurice-Richard ainsi que les travaux de prolongement du terre-plein central, le tout conformément au devis d'appel d'offres no 401-110-14-R1668.03;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée par Fahey et associés afin de modifier la résolution 14-11-1118 dans le but de retirer ou modifier les conditions susmentionnées associées à l'aménagement d'un nouvel accès au site de l'immeuble sis au 3000, boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT que dans le but de respecter la première condition indiquée à la résolution 14-11-1118, soit la fermeture complète, avec bordure de béton, de l'accès nord-ouest situé en cour latérale du bâtiment principal, le propriétaire s'engage à réaménager l'aire de stationnement de manière à fermer le lien entre l'accès situé à l'arrière de l'immeuble et l'aire de stationnement latéral, le tout tel que montré au plan SP-33 conçu par Fahey et associés en date du 6 mars 2015;

CONSIDÉRANT que la Ville demande à ce que les camions desservant Réno-Dépôt utilisent le feu de circulation situé à l'intersection du site de la CIBC et qu'à cet effet, Métro s'engage à procéder à l'annulation de la servitude de passage publiée sous le numéro 17 911 735 au Registre foncier du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, laquelle grève une partie du lot 4 865 030 aux fins de servir le lot 3 977 576 appartenant à Société immobilière en commandite 220 (Réno-Dépôt);

CONSIDÉRANT la localisation du futur accès au site du Groupe Harden tel que montré au plan SP-33 conçu par Fahey et associés en date du 6 mars 2015 et l'accès direct au futur site par l'allée de circulation devant le Réno-Dépôt;

CONSIDÉRANT que les travaux de déplacement des feux de circulation sur le boulevard de la Gare à l'intersection de la rue Maurice-Richard sont retardés;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'un nouvel accès « entrée/sortie » pour accéder à l'immeuble de Métro facilitera davantage l'accès au site;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la première condition formulée à la résolution 14-11-1118 soit remplacée par la suivante :

« réaménager l'aire de stationnement de manière à fermer le lien entre l'accès situé à l'arrière de l'immeuble et l'aire de stationnement latéral, le tout tel que montré au plan SP-33 conçu par Fahey et associés en date du 6 mars 2015 »;

QUE la deuxième condition formulée à la résolution 14-11-1118 soit retirée;

QUE Métro procède à la radiation de la servitude de passage publiée sous le numéro 17 911 735 au Registre foncier du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

15-04-338

PIIA / Rue F.-X.-Tessier / Projet « Multi-locataire 30/40 » / Modification du plan d'ensemble / Aménagement de la butte de la montée Cadieux / Lots 4 073 396, 3 352 438, 3 352 441, 3 352 440 et 3 352 439 / Zones I2-128 et I1-118

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-05-67 du Comité consultatif d'urbanisme approuvant un projet compris dans un PIIA, le tout tel que montré au document préparé par Zinno Zappitelli architectes en date du 13 mai 2014 et intitulé « Multi-locataire 30/40 – Vaudreuil-Dorion », projet n° 13-082, et ce, à l'exception toutefois de l'accès au site par la montée Cadieux, pour les bâtiments « H » et « B », qui devait être relocalisé ou éliminé afin de respecter le concept du plan d'ensemble approuvé par la résolution 06-12-1170;

CONSIDÉRANT qu'il a été question de reporter la décision concernant le projet de PIIA susmentionné puisqu'un nouveau plan d'aménagement paysager montrant une végétation densifiée sur la butte adjacente à la montée Cadieux devait être soumis pour approbation à la division - Environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que la requérante, société 8664790 Canada inc. (Broccolini Construction inc.) a déposé un nouveau plan d'ensemble respectant les exigences pour les bâtiments « H » et « B » et respectant l'assiette de servitude d'égout sanitaire d'une largeur de 7 mètres, le tout conformément à la résolution 15-04-286;

CONSIDÉRANT que la requérante a également déposé un plan d'aménagement, lequel est approuvé par la division - Environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la demande de PIIA concernant la modification du plan d'ensemble du projet « Multi-locataire 30/40 » formulée par la société 8664790 Canada inc. (Broccolini Construction inc.), le tout tel que montré au nouveau document préparé par préparé par Zinno Zappitelli architectes en date du 25 mars 2015 et intitulé « Multi-locataire 30/40 – Vaudreuil-Dorion », projet n° 13-082;

QUE la Ville accepte également le plan d'aménagement paysager tel que montré au document préparé par Dubuc Architectes paysagistes le 25 février 2015 portant le numéro AP 1/1.

« ADOPTÉE »

15-04-339

Demande de modification au Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Futur projet domiciliaire sur le golf Summerlea / Zone C5-840

CONSIDÉRANT les intentions du Groupe Allard Ménard inc. de construire un projet domiciliaire sur le golf Summerlea;

CONSIDÉRANT que le Groupe Allard Ménard inc. a déposé une lettre en date du 23 janvier 2015 demandant à la Ville de procéder aux modifications de zonage de ce secteur afin de permettre le projet domiciliaire;

CONSIDÉRANT qu'au Schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, cette zone se situe dans une aire d'affectation « Aire récréative » ne permettant pas de projet domiciliaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion est fort intéressée à appuyer ce projet domiciliaire compte tenu, entre autres, du cachet paysager exceptionnel du site ainsi que la proximité au périmètre urbain de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT le plan d'ensemble préparé par la firme Bc2 en date du 20 mars 2015;

CONSIDÉRANT que la Ville desservira ce secteur en égout sanitaire et en eau potable;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion demande formellement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges que le Schéma d'aménagement révisé soit modifié afin de permettre un projet domiciliaire sur le terrain de golf Summerlea.

« ADOPTÉE »

15-04-340 Adoption / Règlement n° 1275-226 / Autorisation / Terrasses extérieures / Zone C3-123 / Secteur de l'avenue Saint-Charles et du chemin Dumberry

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 2 mars 2015 un premier projet de règlement portant le n° 1275-226 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 mars 2015 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 16 mars 2015 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-226 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-226 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser les terrasses extérieures dans la zone C3-123 ».

« ADOPTÉE »

15-04-341 Adoption second projet / Règlement n° 1275-227 / Création de la nouvelle zone H3-455 / Autorisation / Développement domiciliaire de type multifamilial horizontal / Secteur des rues des Nénuphars et des Dahlias

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 16 mars 2015 un premier projet de règlement portant le n° 1275-227 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 7 avril 2015 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-227 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer la nouvelle zone H3-455 permettant un développement domiciliaire de type multifamilial horizontal »

soit adopté en remplaçant le quatrième alinéa de l'article 3.2.121, ajouté par l'article 1, par le suivant :

Nonobstant toute disposition contraire au présent règlement, une remise d'une superficie maximale de six mètres carrés (6 m²) et d'une hauteur ne devant pas dépasser deux mètres et deux dixièmes (2,2 m) hors tout, incluant un toit d'une pente maximale de 4 dans 12, peut être aménagée pour chaque unité de logement.

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet n'est pas identique au premier.

« ADOPTÉE »

15-04-342 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-228 / Modification des dispositions / Aménagement des aires de stationnement / Ratio minimal de cases pour les lave-autos

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-228 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier des dispositions concernant l'aménagement des aires de stationnement ainsi que le ratio minimal de cases pour les lave-autos »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 20 avril 2015 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-04-343 Avis de motion / Règlement n° 1275-228 / Modification des dispositions / Aménagement des aires de stationnement / Ratio minimal de cases pour les lave-autos

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier des dispositions concernant l'aménagement des aires de stationnement ainsi que le ratio minimal de cases pour les lave-autos.

15-04-344 Adoption de projet / Règlement n° 1274-19 / Permis, certificats et régie interne / Installation, modification ou remplacement / Système privé d'évacuation et de traitement des eaux usées

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1274-19 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 concernant l'installation, la modification ou le remplacement d'un système privé d'évacuation et de traitement des eaux usées de tout bâtiment »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 20 avril 2015 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-04-345 Avis de motion / Règlement n° 1274-19 / Permis, certificats et régie interne / Installation, modification ou remplacement / Système privé d'évacuation et de traitement des eaux usées

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 concernant l'installation, la modification ou le remplacement d'un système privé d'évacuation et de traitement des eaux usées de tout bâtiment.

15-04-346 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale :

- Fermeture d'une partie de la rue Chicoine le 23 mai 2015 de 6 h à 17 h pour la tenue, par le Club optimiste Vaudreuil-Dorion, d'une course de boîtes à savon et des descentes de « longboard » (en cas de pluie, remis au 24 mai);
- Tenue de la marche du pardon du Vendredi Saint le 3 avril 2015 de 13 h à 14 h 45;
- Tenue du triathlon des jeunes de l'école Sainte-Madeleine le 12 juin 2015 de 8 h 30 à 12 h;
- Mise en place d'une bannière temporaire promouvant la campagne annuelle de la dime de la Paroisse Saint-Michel.

« ADOPTÉE »

15-04-347 Plan d'action 2015 / Personnes handicapées

CONSIDÉRANT la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, c. E-20.1);

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mise en oeuvre de la Loi, la Ville de Vaudreuil-Dorion doit adopter annuellement un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans chacun de ses secteurs d'activités ainsi que les mesures visant à réduire ces obstacles;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve le plan d'action 2015 élaboré dans le cadre de la mise en oeuvre de la Loi ci-haut mentionnée et appuie les initiatives qui y sont décrites dans le but de favoriser l'intégration sociale de l'ensemble de ses citoyens;

QUE la Ville désigne M. Martin Houde, directeur général, coordonnateur du dossier de la mise en application de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* en lui conférant la responsabilité et le pouvoir de lui recommander toutes mesures à privilégier dans le but de se conformer aux exigences de la Loi;

QUE la Ville désigne également MM. Claude Beaudoin et Rénald Gabriele, conseillers, M^{me} France Lavoie, directrice du Service des communications, ainsi que M. Michel Vallée, directeur du Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, à titre de membres du comité de ce même dossier, lequel comité travaillera de concert avec le coordonnateur à l'élaboration, l'évaluation et à l'avancement des différents projets découlant du plan d'action.

« ADOPTÉE »

15-04-348 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

15-04-349 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

15-04-350 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 59 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier